



Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



2^{ème} réunion du groupe de travail « plongée subaquatique »

Ordre du jour :

- Rappel de la démarche Natura 2000 en mer
- Les grands principes de Natura 2000, transposition française
- Aperçu de la cartographie des habitats
- Résultats des fiches d'objectifs
- Analyse de la fréquentation et de la sensibilité des sites de plongée
- Élaboration des propositions de gestion

25 mars 2011
Carry-le-Rouet



Rappels de la démarche Natura 2000 et contexte de la Côte Bleue





Natura 2000 : un réseau écologique européen

- Natura 2000 est un réseau européen de sites (Europe : 26 300 sites , 13 % du territoire terrestre).
- Il a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les **préoccupations économiques, sociales , culturelles et régionales** dans une logique de **développement durable**.



- Ce réseau est constitué de deux types de zones :
 - les **Zones de Protection Spéciale ZPS** désignées dans le cadre de la directive européenne « Oiseaux »
 - les **Zones Spéciales de Conservation ZSC** désignées dans le cadre de la directive européenne « Habitats » (1992)



Natura 2000 en France, quelques chiffres

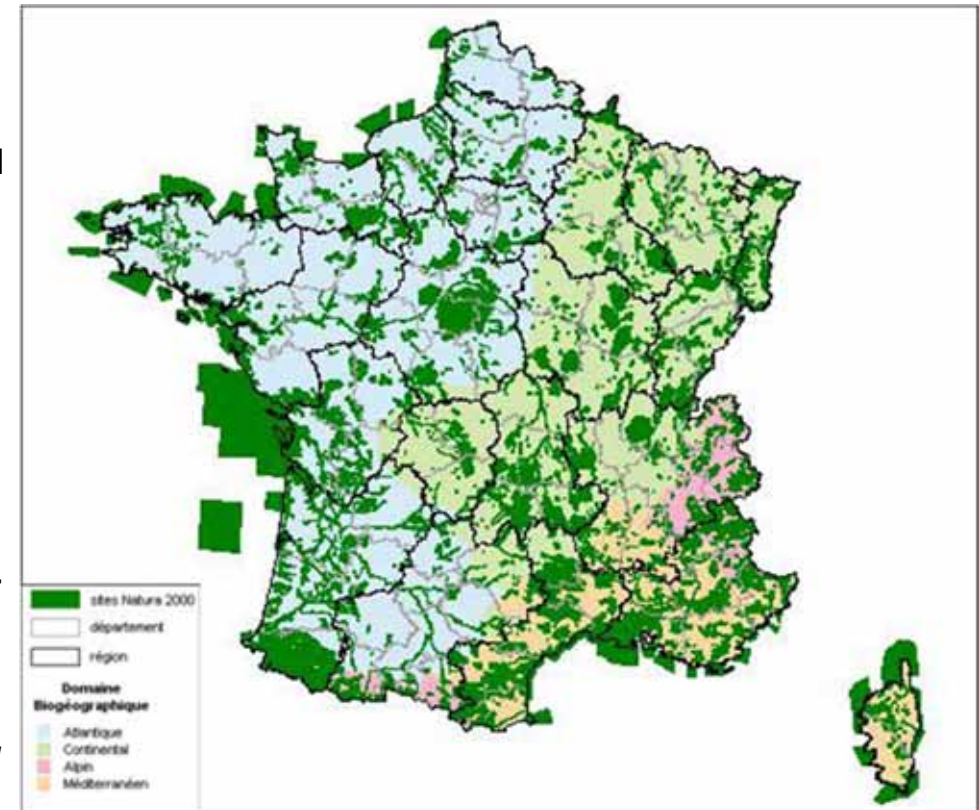
● Au niveau terrestre :

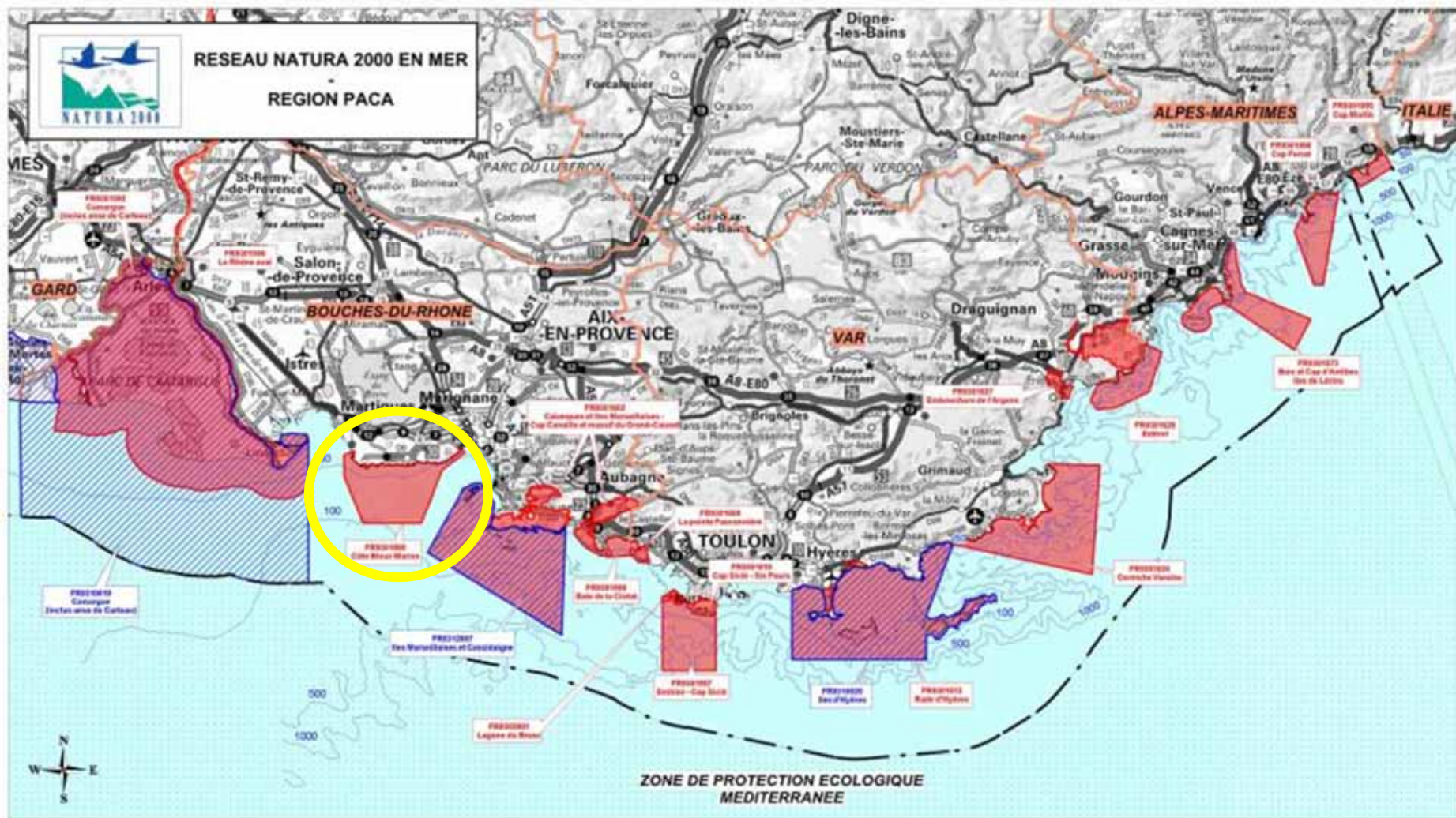
- 1706 sites - 6.82 Mha - 12% du territoire national

● Au niveau marin :

- 76 nouveaux sites transmis en nov. 2008 à l'Europe

- Total de 200 sites avec partie marine, 3.1 Mha en mer





Site Natura - Directive Habitats

- proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Site Natura - Directive Oiseaux

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)

PACA: environ 50% du littoral concerné
13 sites marins ou majoritairement marins
6 sites majoritairement terrestre



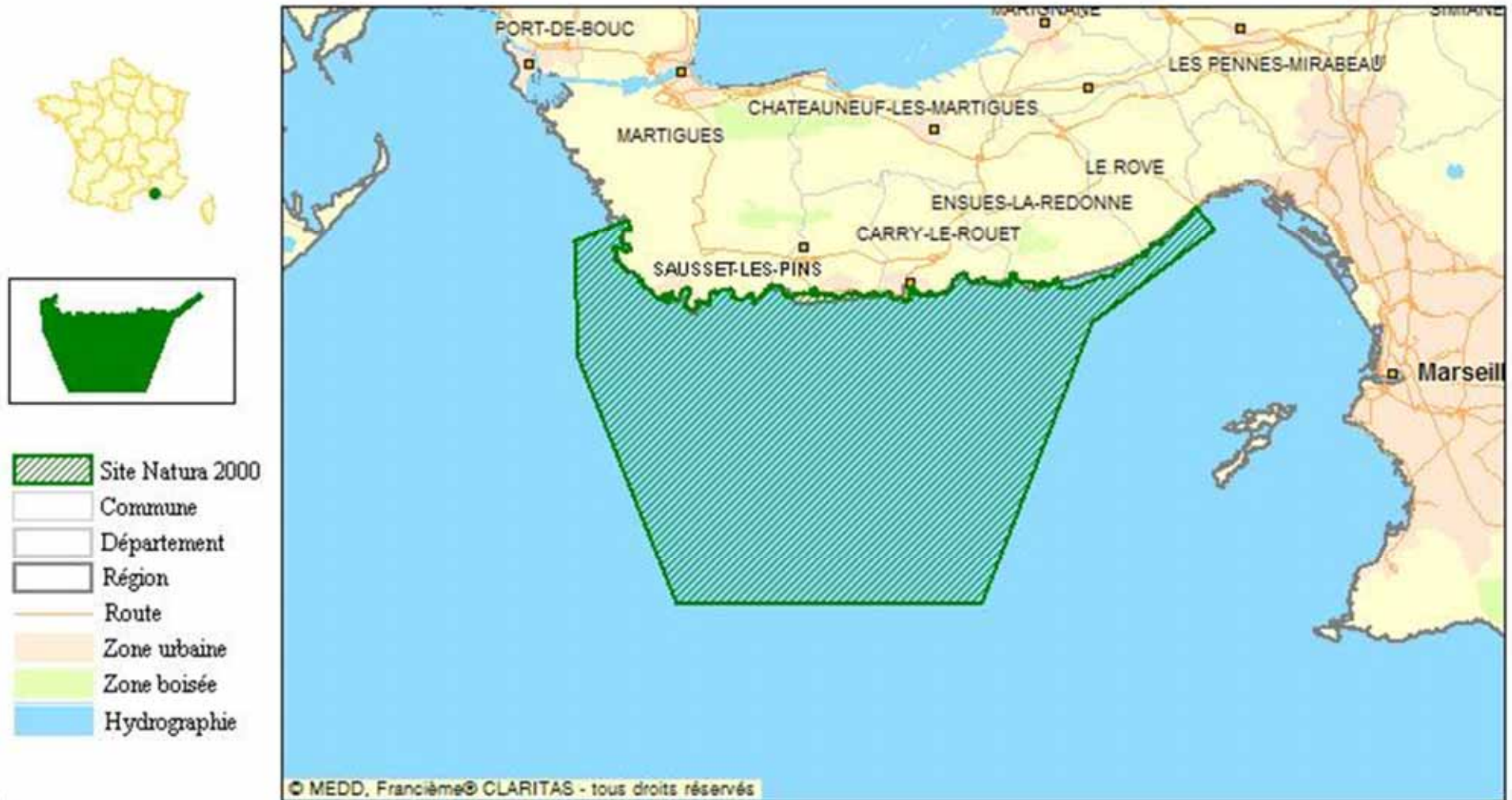
Cap sur Natura 2000 en mer





Site Côte Bleue marine FR 93 01 999

Superficie de 18 928 ha, jusqu'à 100 m de profondeur, > 6 MN au large



10 km Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.



Site Côte Bleue Marine

Quelques dates clés

- Réunion de consultation pour le site Côte Bleue Marine le 11 janvier 2008 à Carry : proposition de zonage du site marin Côte Bleue Marine.
- Délibérations des communes janv-mars 2008 : prise en considération, propositions, et candidature opérateur du site Côte Bleue Marine.
- Première réunion du Comité de Pilotage (COPI L) le 16 novembre 2009, présidé par le Préfet Maritime de la Méditerranée : désignation du Parc Marin de la Côte Bleue comme opérateur du site Côte Bleue Marine



Parc Marin : rédaction du document d'objectifs (DOCOB)

- L'opérateur est chargé de la rédaction du DOCOB :
 - sur proposition du Comité de Pilotage et sous son suivi
 - et en concertation avec les acteurs locaux
- Le DOCOB définit pour chaque site Natura 2000 les enjeux de conservation et les objectifs et mesures de gestion



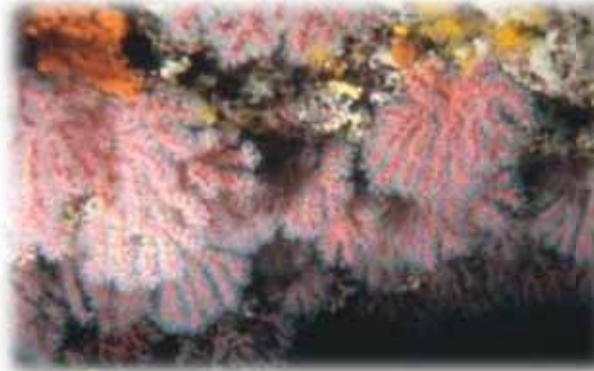
- Il est approuvé par les Préfets Maritime et de Département



Les habitats Natura 2000 de la Côte Bleue



Herbier de Posidonie
(habitat prioritaire)



Habitat « Récifs »



Autres Habitats d'intérêt communautaire :



Grottes



Ceintures algales
Cystoseires



Encorbellement
à *Lithophyllum*



Bancs sableux



Plages et laisses



Les espèces Natura 2000 de la Côte Bleue



- Espèces prioritaires :

Le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) (annexe 2 DH)

- Autres espèces :

Annexes 4 et 5 de la Directive Habitat

(grande nacre, datte mer, oursin diadème, cigale et corail rouge)

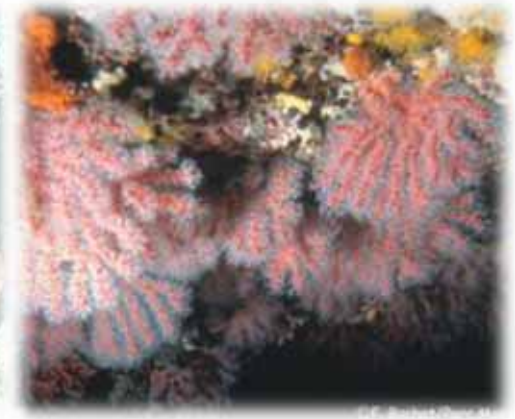
Tous les Cétacés et tortue caouanne



Grégory DALLAVALLE



Gilles CAVIGNAUX





Les grands principes de Natura 2000, transposition française





Grands principes

Une notion d'obligation de résultat

La directive « Habitats » ne définit pas des moyens, mais des objectifs à atteindre.
Chaque Etat membre doit traduire en droit national la directive pour la rendre applicable

Pour la France :

- Un Comité de Pilotage par site
- Elaboration d'un Document d'Objectifs
- La voie contractuelle privilégiée sur la voie réglementaire :
 - Contrats Natura 2000
 - Chartes Natura 2000

Un contentieux sur l'évaluation des incidences

L'Europe a considéré que le dispositif français ne soumettait pas suffisamment de projets au principe de l'évaluations des incidences de la directive.

En réponse un système de listes nationale et locales se met en place pour soumettre d'avantage de projets à évaluation d'incidences.



Concrètement : plusieurs outils Natura 2000

● L'évaluation des incidences

Tous projets ou manifestations recensés (liste nationale ou locale) comme potentiellement impactant sur un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation des incidences.

C'est une étude avec un contenu graduel en fonction des enjeux :

- Une évaluation simplifiée (ou préliminaire) en l'absence d'impacts significatifs
- Une évaluation complète lorsque la conclusion n'est pas évidente

● Les contrats Natura 2000 en mer

Ils permettent la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérés ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs du DOCOB.

● La Charte Natura 2000

Elle est constituée d'une liste d'engagements non rémunérés. Il portent sur des pratiques de gestion, des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

La personne qui adhère à la charte Natura 2000 du site s'engage pour une durée de 5 ans renouvelable.



Dispense d'évaluation des incidences pour les activités conduites dans le cadre de contrats Natura 2000 ou décrites dans les chartes Natura



Aperçu de la cartographie des habitats

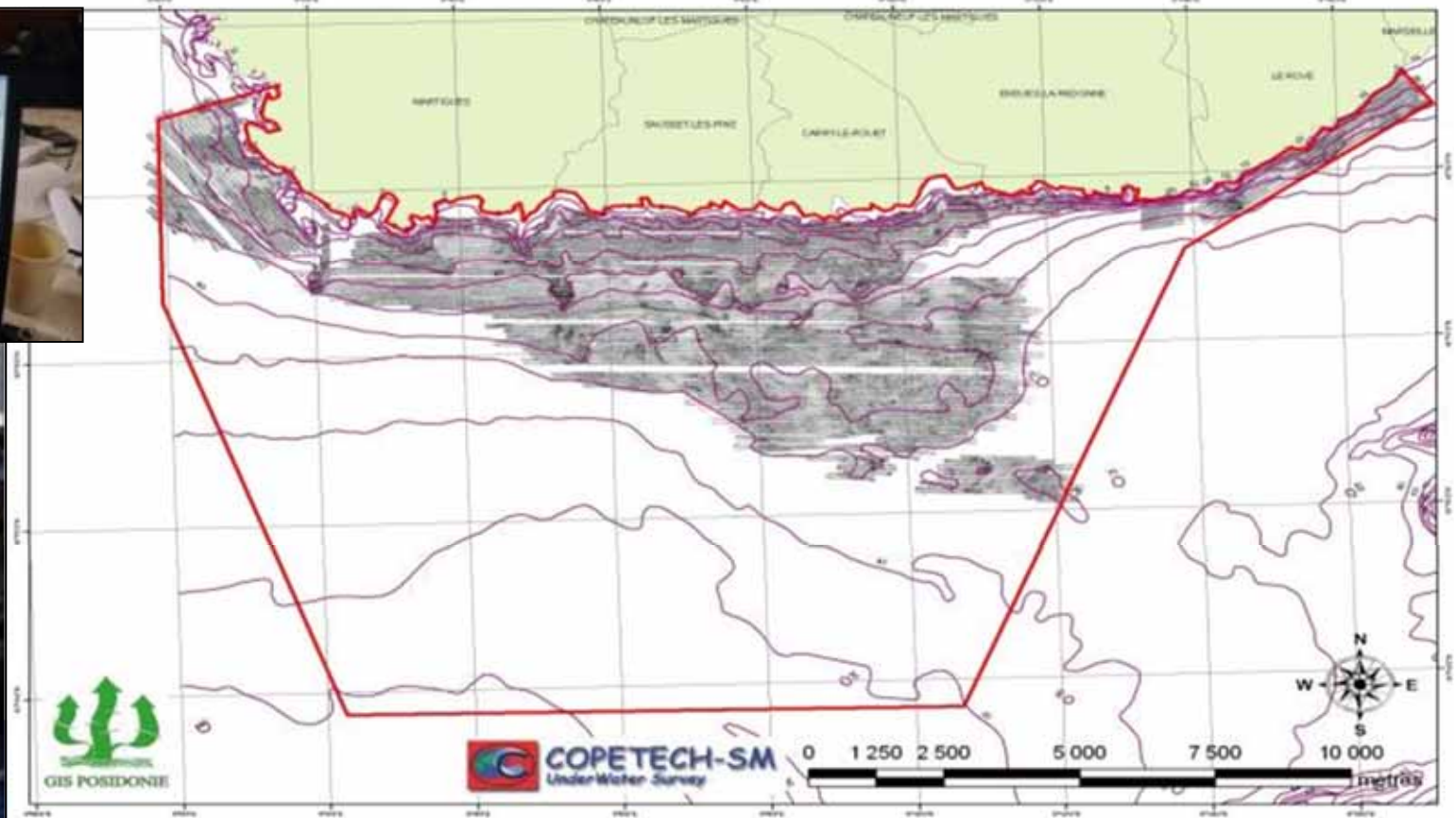




Campagne cartographique spécifique

Marché national Agence AMP attribué au
GIS-Posidonie pour le lot 12 « CB Marine » :

- Campagne sondeur et sonar latéral, avril 2010
- 69 km² couvert + 25 km² multifaisceaux, 780 km de linéaire, jusqu'à -70 m

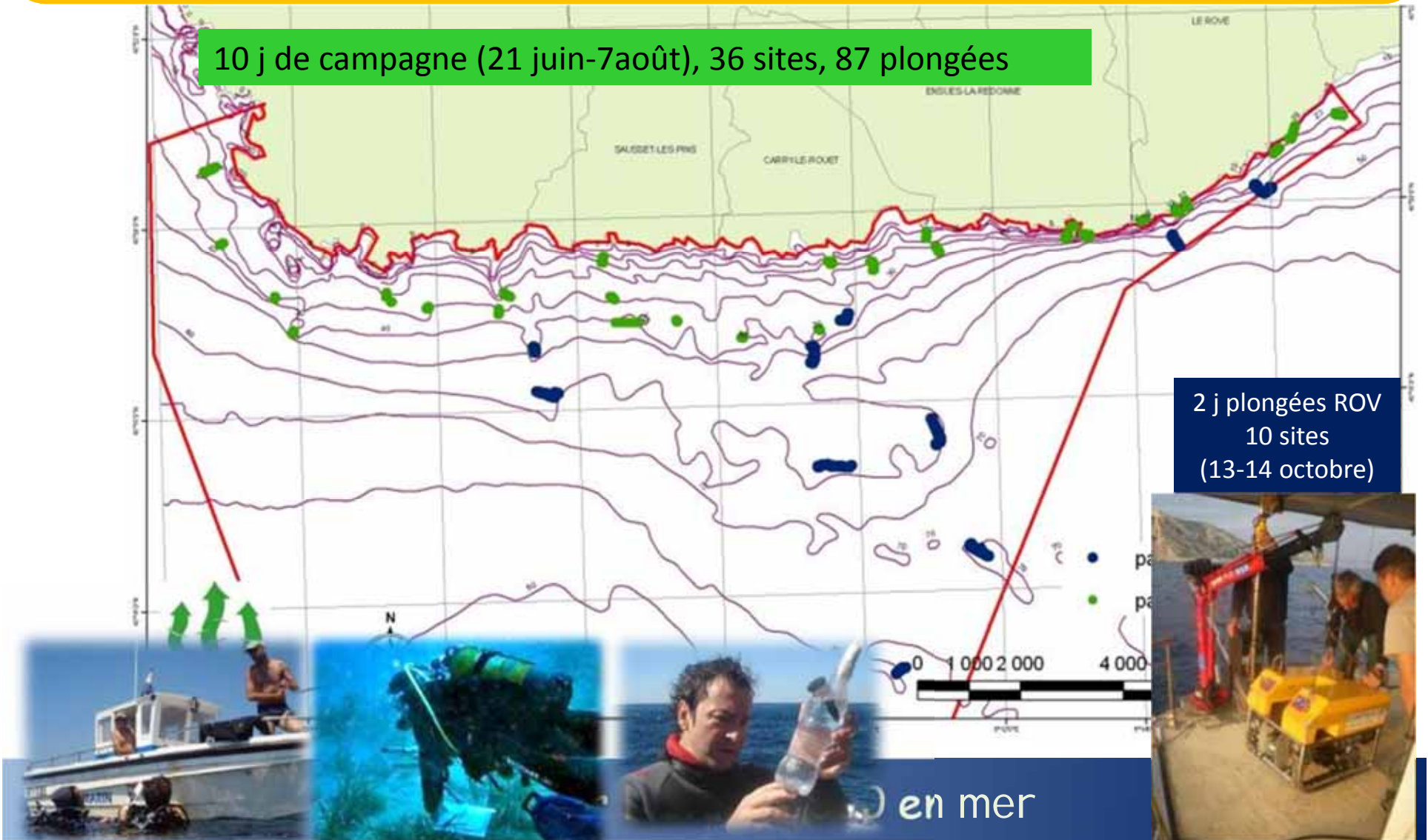




Vérités-terrain en plongée GI S/Parc Marin

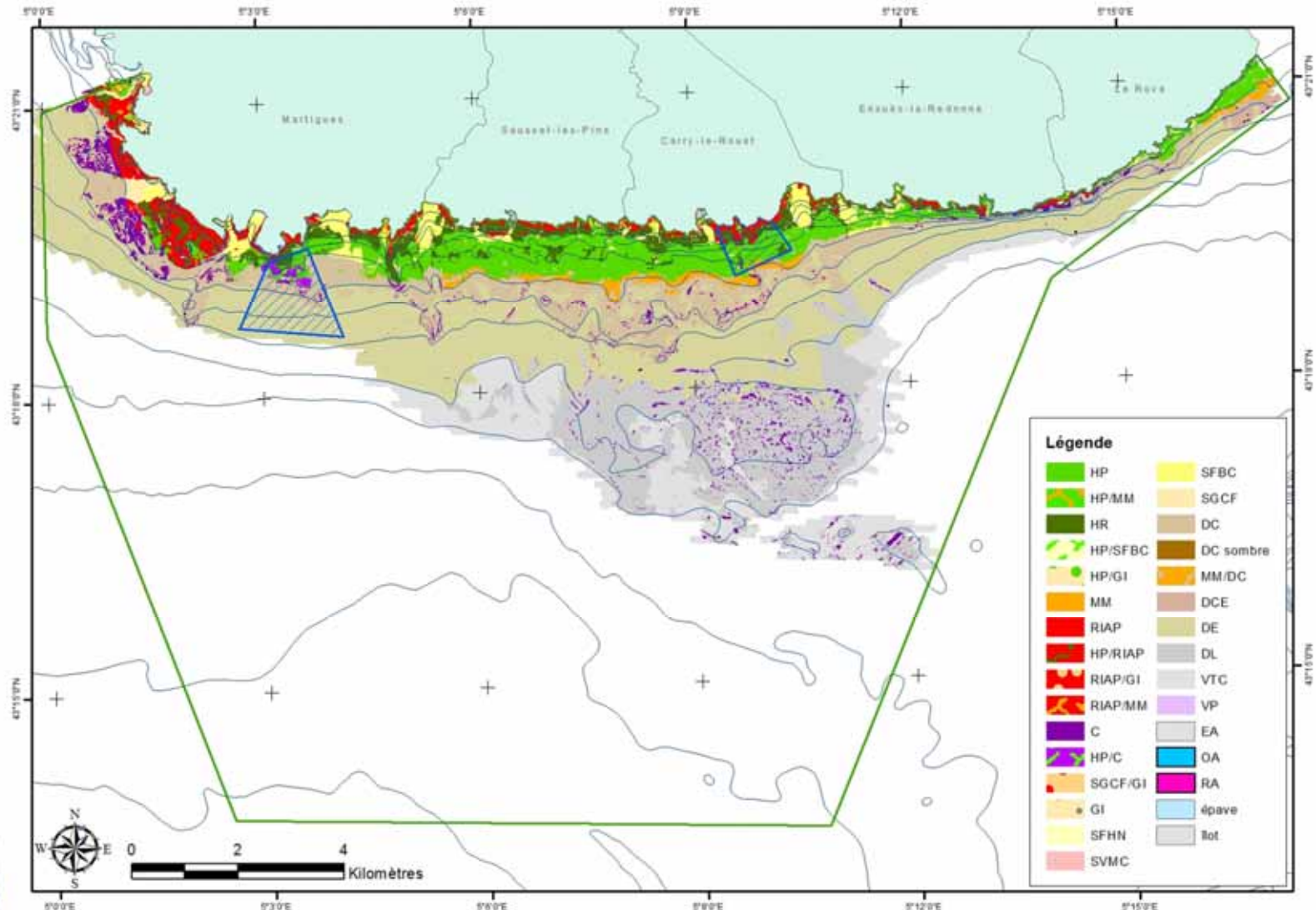
10 j de campagne (21 juin-7 août), 36 sites, 87 plongées

2 j plongées ROV
10 sites
(13-14 octobre)



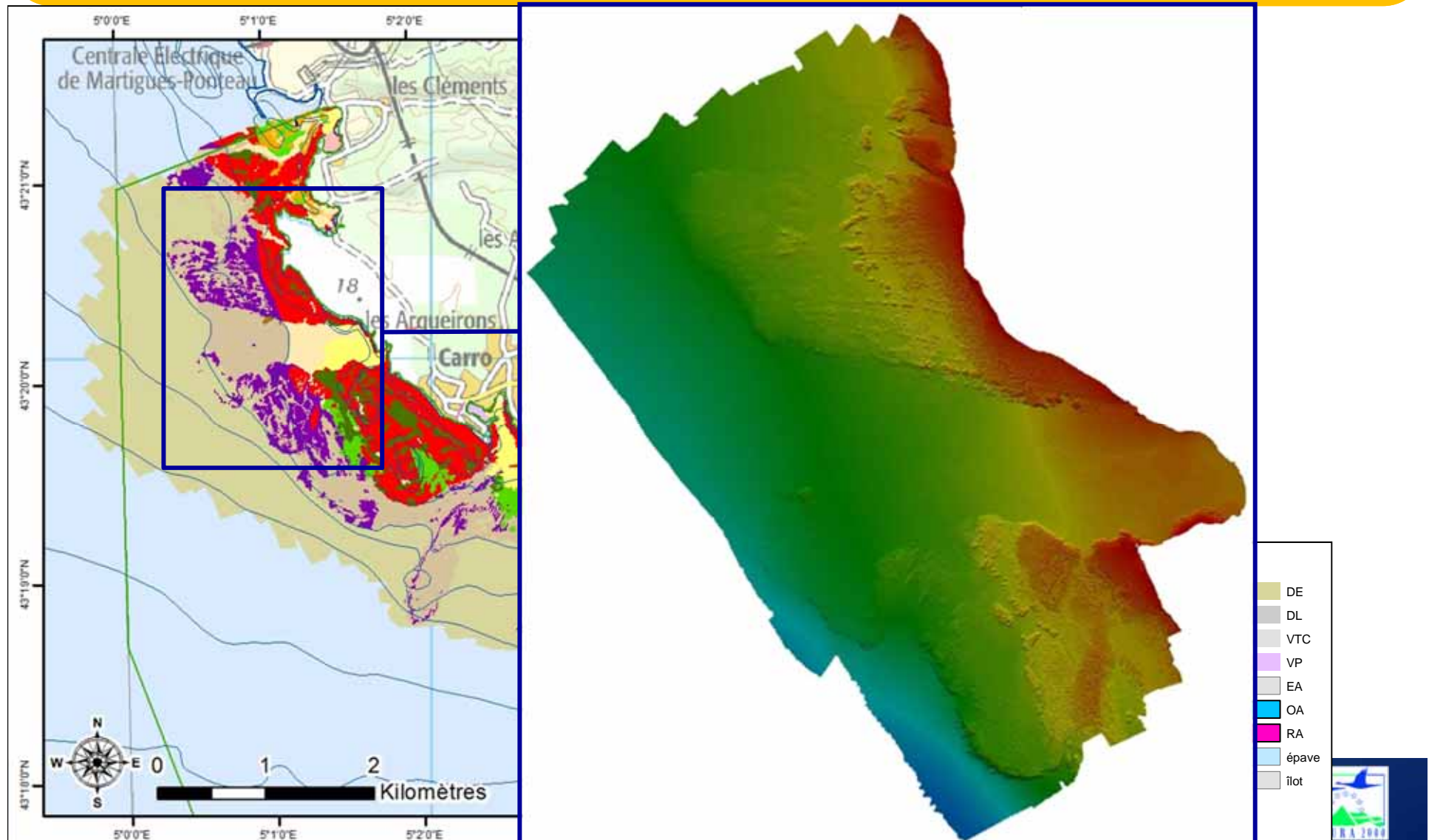


Aperçu de la cartographie des habitats – Vue d'ensemble



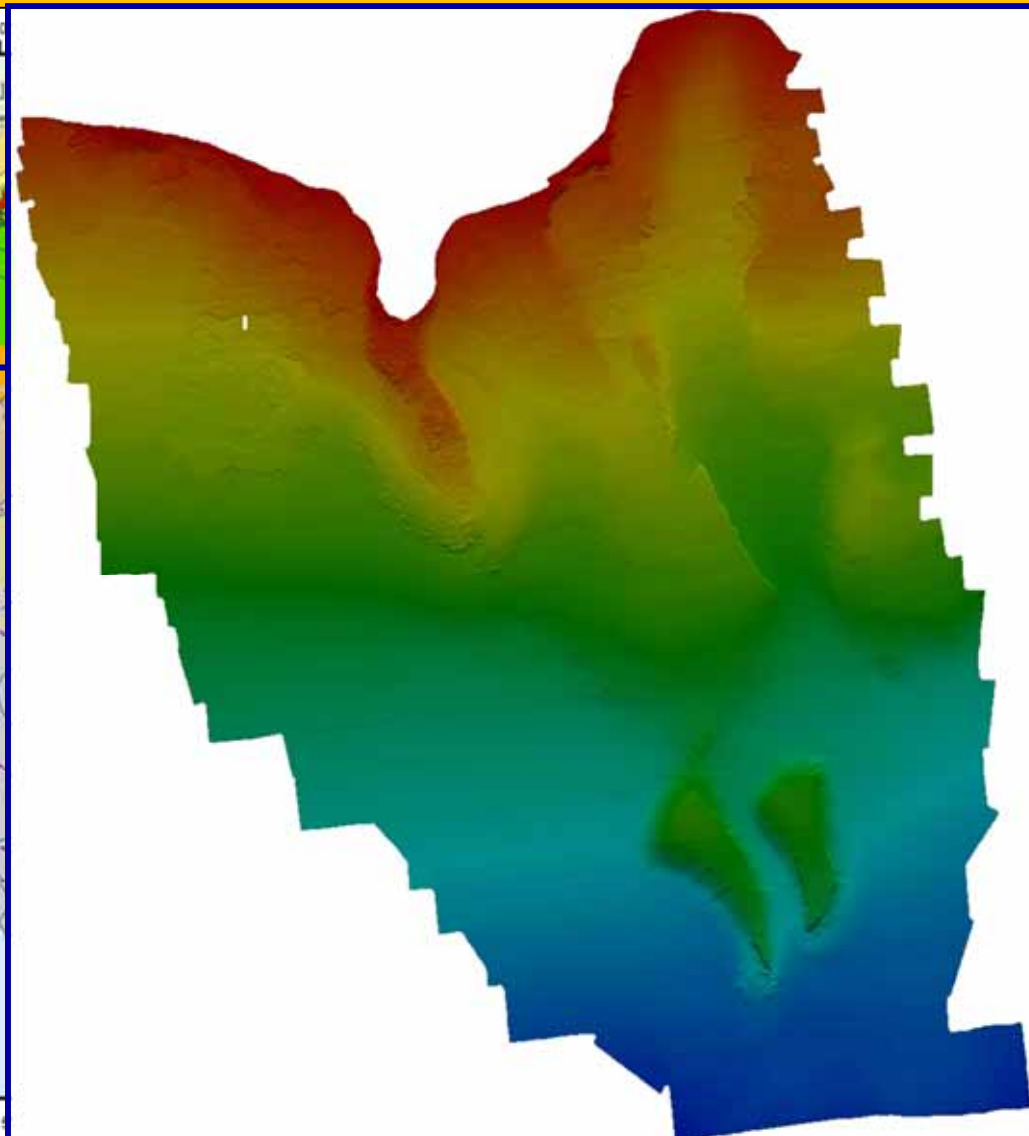
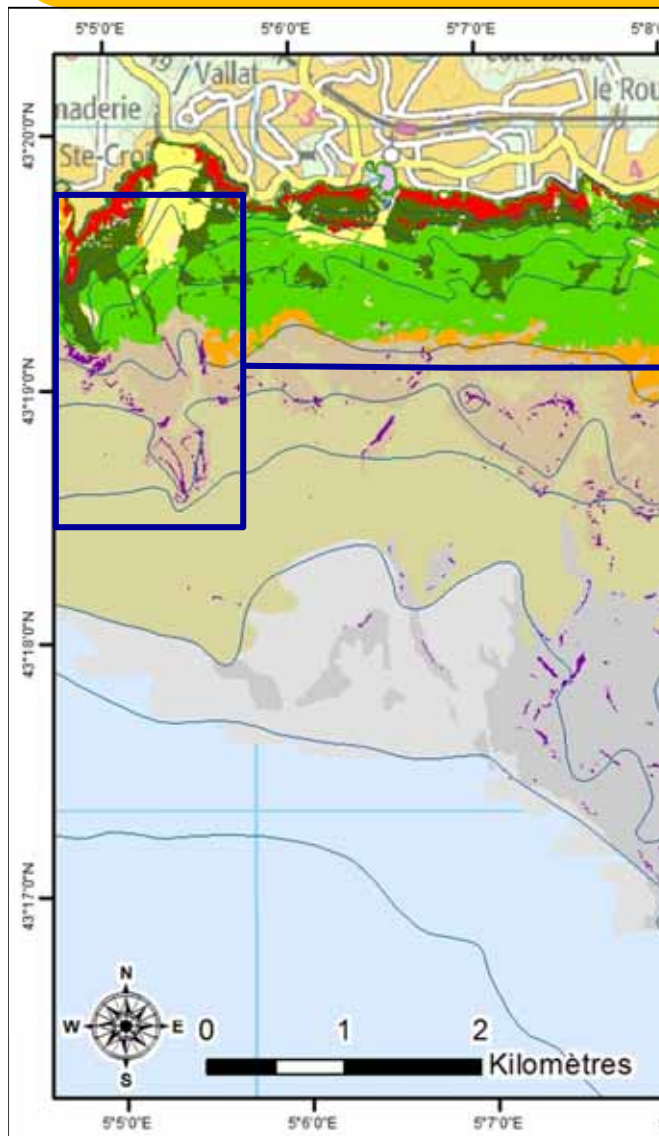


Aperçu de la cartographie des habitats – Laurons/Sausset





Aperçu de la cartographie des habitats - Sausset/Carry

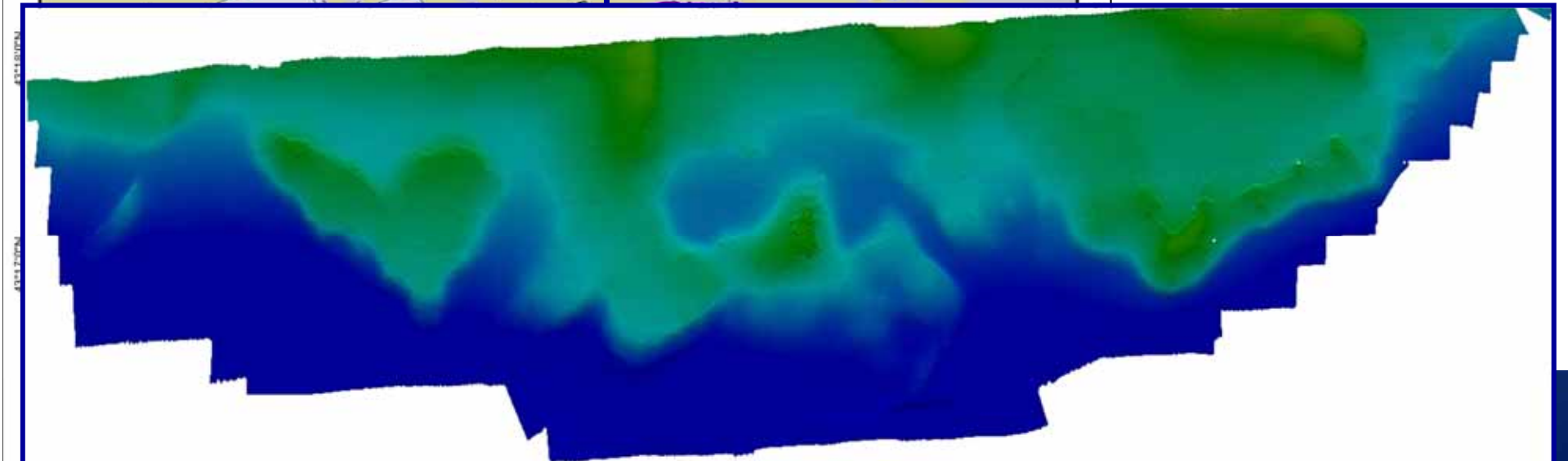
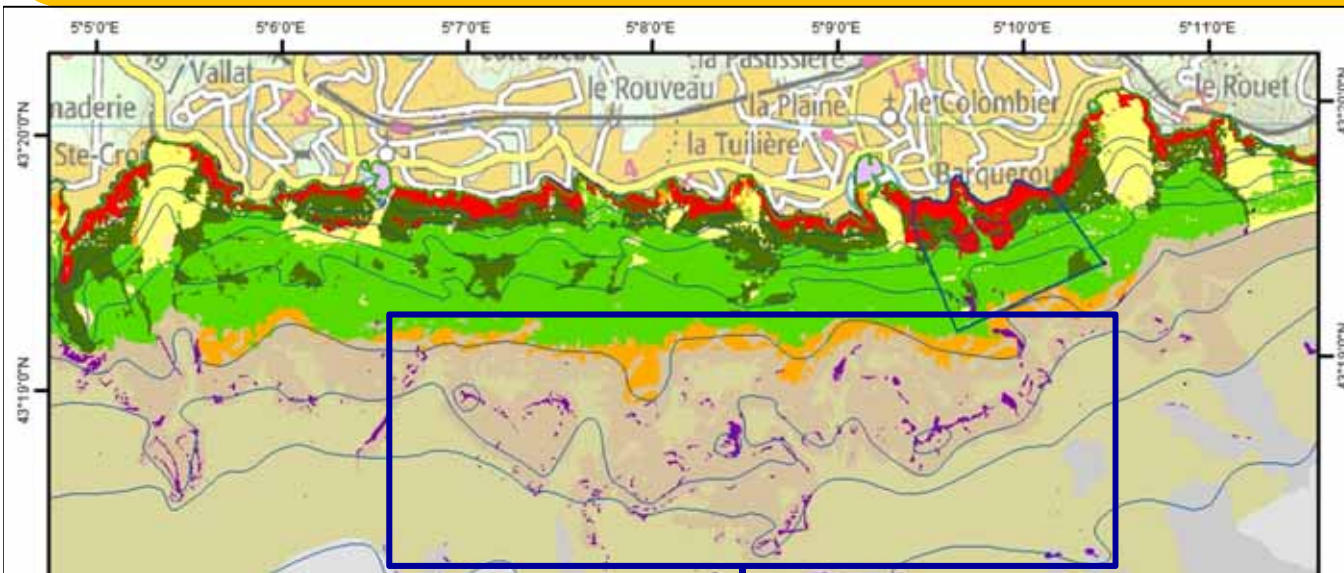


- DE
- DL
- VTC
- VP
- EA
- OA
- RA
- épave
- îlot



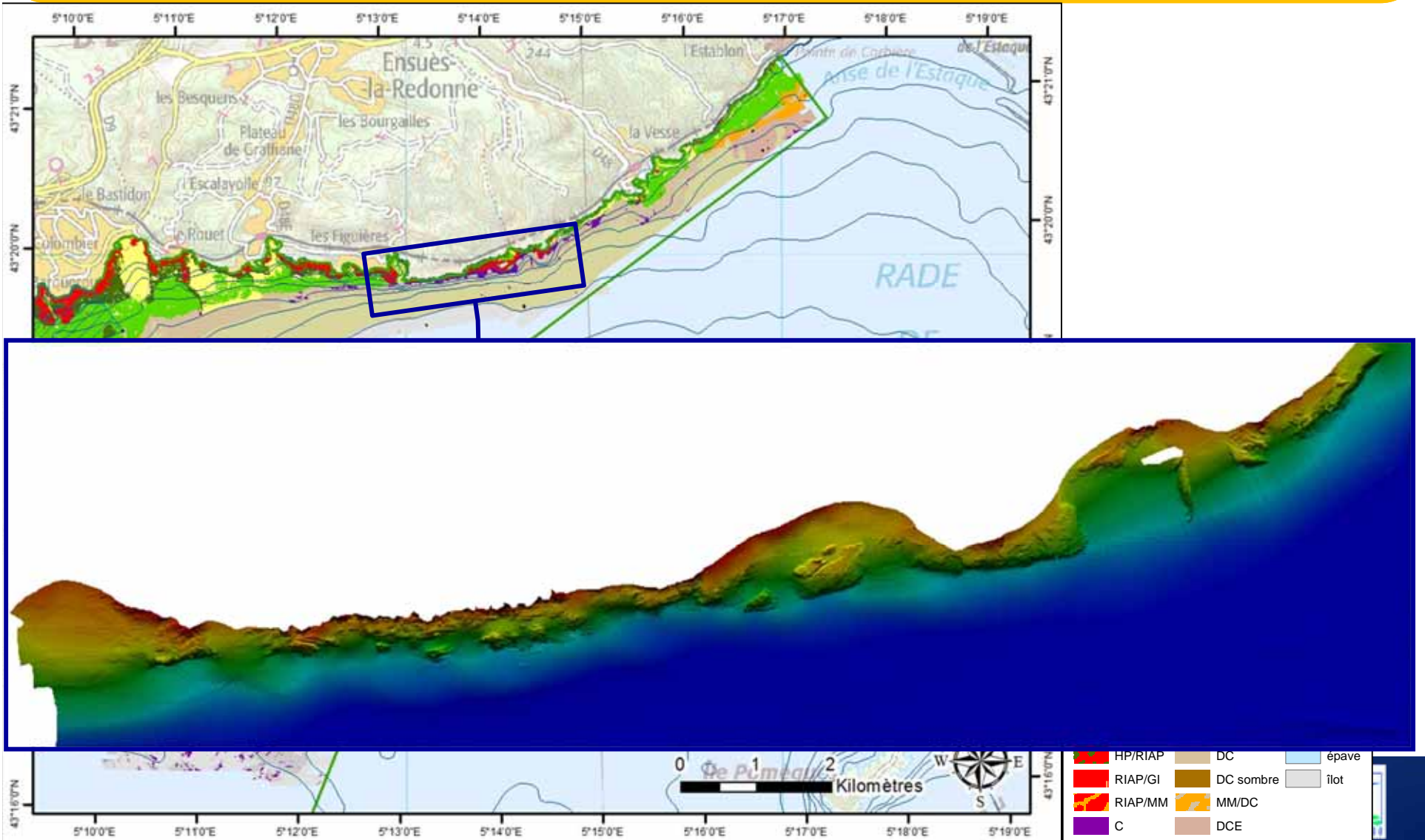


Aperçu de la cartographie des habitats - Sausset/Carry





Aperçu de la cartographie des habitats – Carry/Le Rove





Exemple d'une fiche Coralligène

Natura 2000 - Fiche Coralligène - GIS Positionne

Date: 8/7/2010 Observateur: [handwritten] - N° de plongée & site: [handwritten]

- Type de faciès : Cystoseira zosteroides Eunicella singularis S31 P37
- Eunicella cavolinii Lophogorgia sarmentosa Jo, Pat
- Paramuricea clavata Autre :

Gorgone :

	--	-	+	++
Toutes les classes de taille				
Nécrose				
Gorgone arrachée				
Epibiontes				
Recrutement				

Gorgonaire
Espèce: P. clavata
(Mesur de la base à l'apex le plus haut)

1 : 85 / 65 cm	6 : 80 / 40 cm
2 : 82 / 60 cm	7 : 80 / 45 cm
3 : 75 / 55 cm	8 : 80 / 45 cm
4 : 70 / 50 cm	9 : 80 / 45 cm
5 : 65 / 45 cm	10 : 80 / 45 cm

Aspect général

	--	-	+	++
Sédimentation / vase				
Voiles algales (Womersleyella...)				
Faune cryptique riche				
Impression de diversité (très coloré)				

- Filet
 - Ancre
 - Filet
 - Déchet
- Profondeur d'observation des gorgonaires :
• Max : 23m
• Min : 25m

Inventaire « Algue »

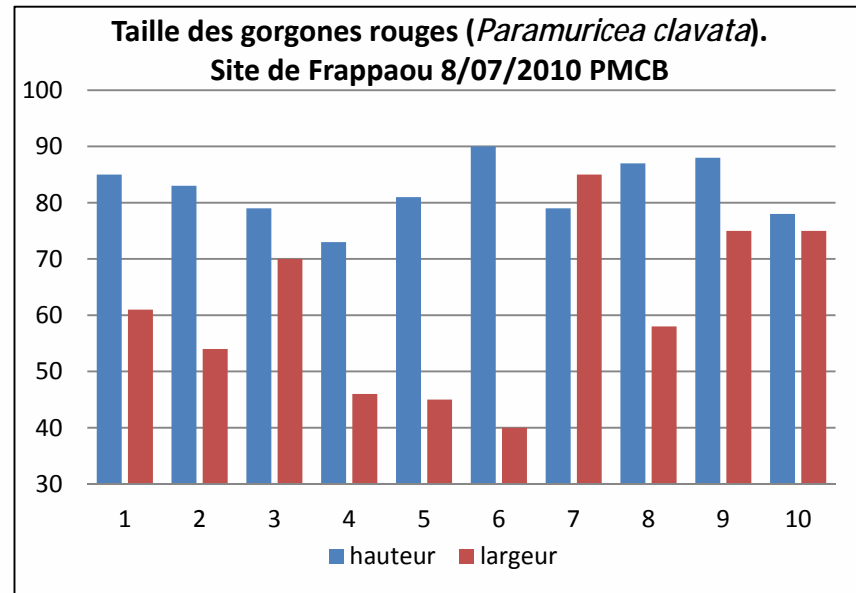
Lithophyll. & Mesophyll. en 3D	[handwritten]
Couverture de Lithophyllum incrusans sans relief	[handwritten]
Présence d'espèces dressées (Halimeda, Udotea, Cystoseira, Phyllariopsis, ...)	[handwritten]

Spongiaire & Bryozoaire

Eponges perforantes (Clone)	[handwritten]
Espèces dressées (Axinella, Spongia agaricina, ...)	[handwritten]
Grands bryozoaires branchus	[handwritten]

Ichtyofaune

Présence d'espèces-cibles avec grands individus	[handwritten]
Poissons benthiques ou nectobenthique	[handwritten]



Taille des colonies

Hauteur = 82,3 ± 5,3 cm

Largeur = 60,9 ± 15,0 cm





Résultats des fiches d'objectifs



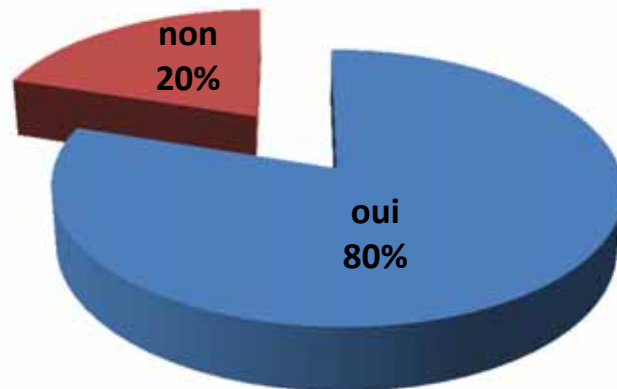


Résultats des fiches d'objectifs

Les propositions de gestion de la fiche d'objectifs ont recueillies les avis suivants :

MESURES DE CONSERVATION

- Collaboration scientifique avec le Parc Marin sur les espèces d'intérêt communautaire



Remarques émises :

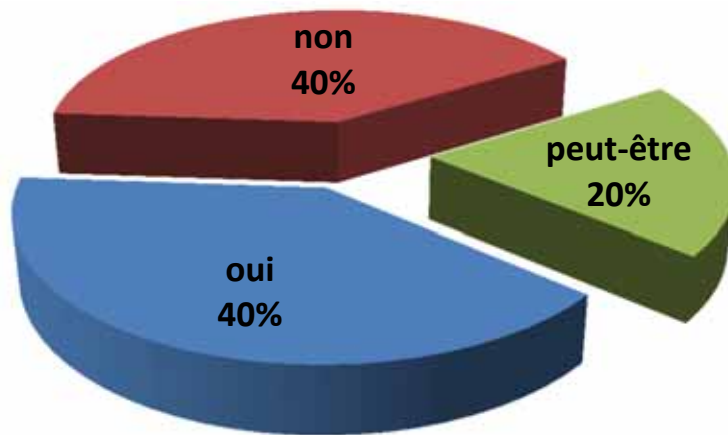
- Etablir au préalable des protocoles de suivis
- Suivi sur la Grande Nacre



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE CONSERVATION

- Gérer et organiser la fréquentation de plongeurs sur un même site



Remarques émises :

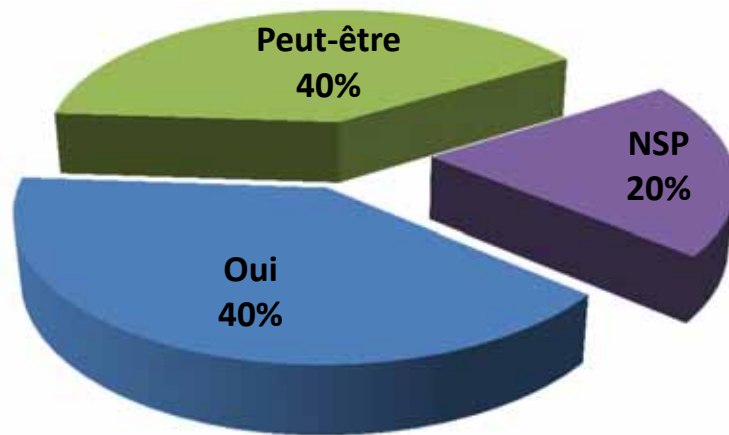
- La gestion se fait naturellement, sans conflit
- Il faut inventorier les activités des clubs sur chaque site



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE CONSERVATION

- Rotation des sites de plongée pour mieux répartir les capacités de charge du milieu



Remarques émises :

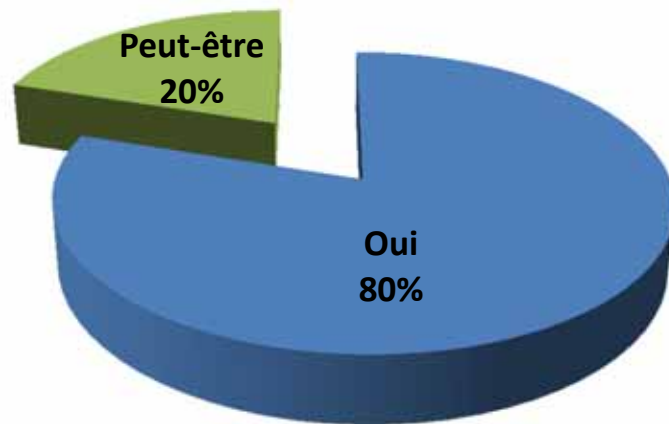
- Semble inutile au regard de la fréquentation actuelle
- Les sites ne sont pas trop surchargés, mais favorable pour ouvrir de nouveaux sites
- A voir avec l'ensemble des clubs



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE CONSERVATION

- Signalisation et récupération des engins perdus et des macrodéchets



Remarques émises :

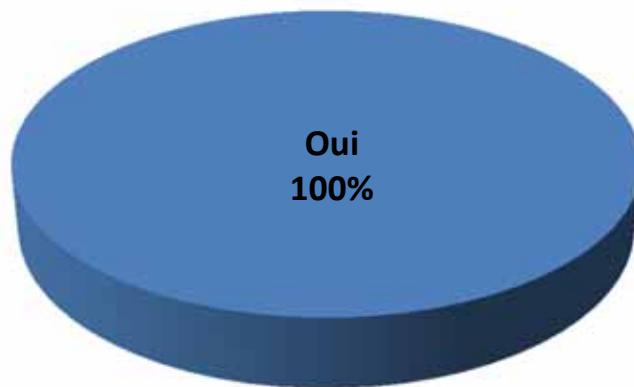
- Nécessité de clarifier les responsabilités de chacun



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE CONSERVATION

- Veille écologique par les plongeurs (informations sur pollutions marines, espèces nouvelles ou invasives : Caulerpe)



Remarque émise : Néant



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE VALORISATION

- Définir une Charte de plongée sur le site Côte Bleue Marine



Remarque émise :

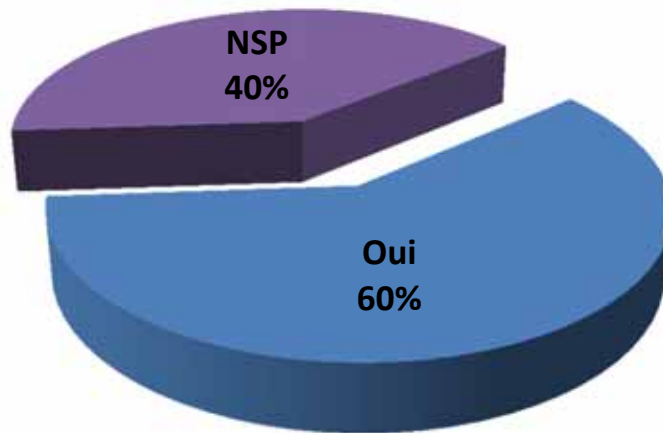
- Favorable si elle est directement liée aux sites de la Côte Bleue



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE VALORISATION

- Elaborer une brochure de communication commune à l'échelle de la Côte Bleue



Remarques émises :

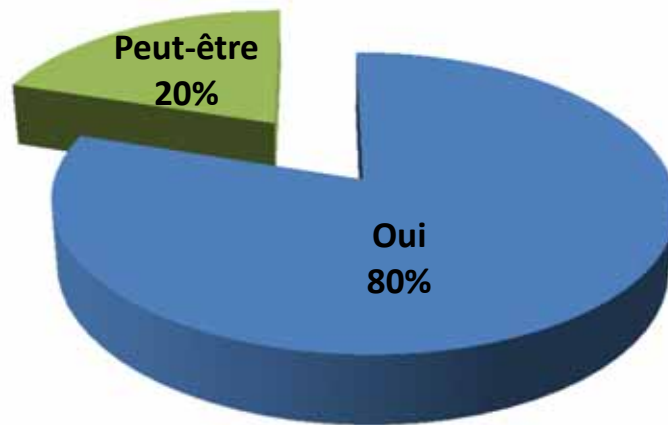
- Favorable, à partir un site Web du PMCB dédié
- Le budget peut-être utilisé plus efficacement à d'autres projets



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE VALORISATION

- Mise en place de systèmes de mouillages organisés sur certains sites de plongée très fréquentés et vulnérables



Remarques émises :

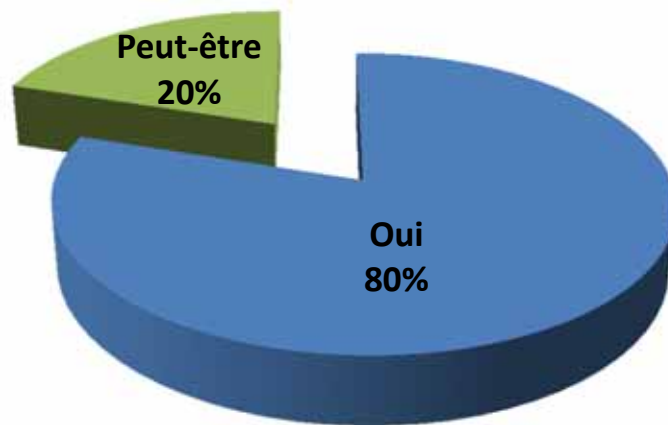
- Se servir de ce projet pour élaborer de nouveaux systèmes de mouillage et les tester en collaboration avec les autres usagers.
- En fonction de l'organisation de ces mouillages



Résultats des fiches d'objectifs

MESURES DE VALORISATION

- Mise en place d'une formation environnementaliste pour les moniteurs de plongée



Remarque émise :

- Participer à l'élaboration de la formation



Résultats des fiches d'objectifs

Propositions libres du questionnaire

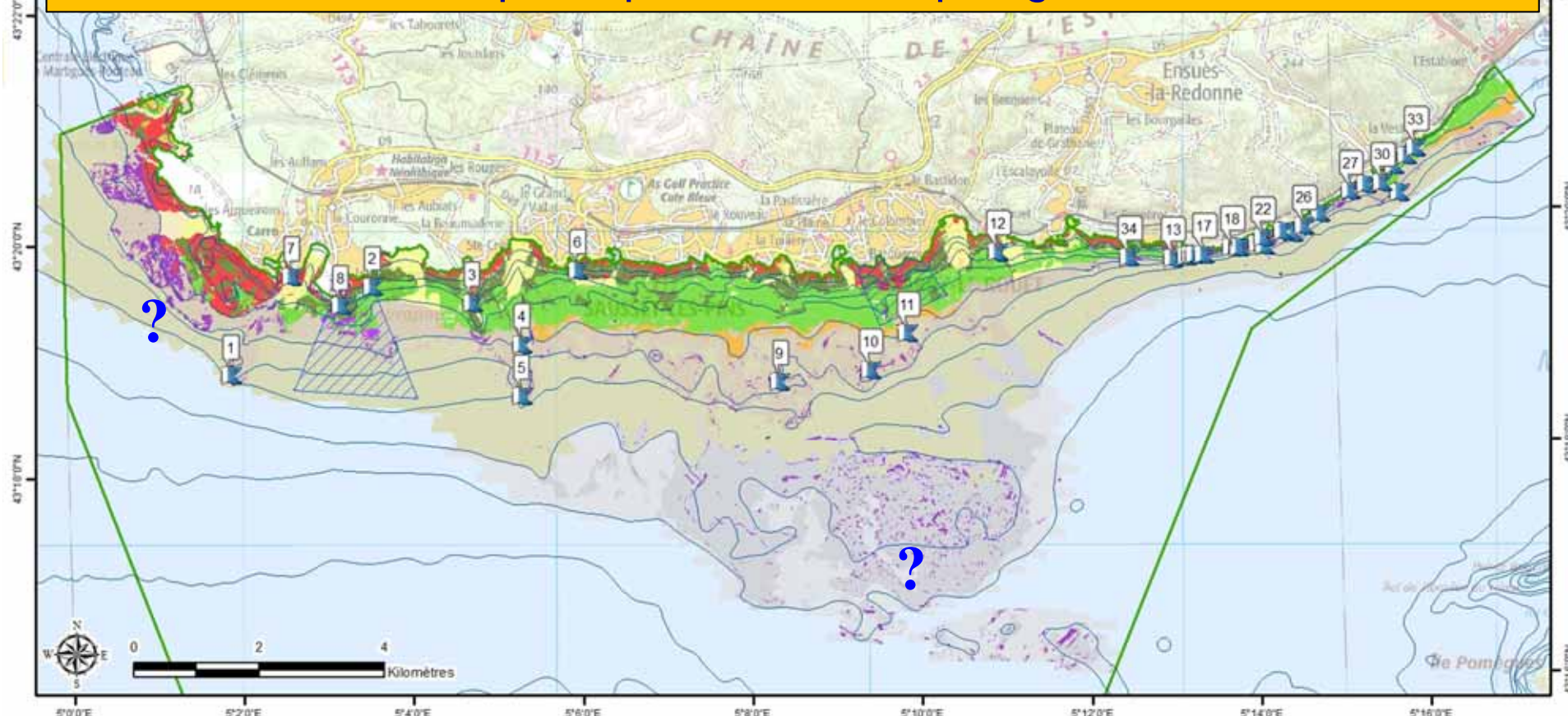
- Interactivité du PMCB et des plongeurs locaux avec les autres parcs marins européens
- Les usagers réguliers du PMCB pourraient être des observateurs privilégiés (critiques et donc utiles) lors des exercices « Marée Noire».
- Accès contrôlé des structures de plongée locales aux réserves de pêche sur une période préétablie et en nombre limité avec des palanquées mini N2 en présence de moniteurs « environnementalistes »
- Interdiction des jets skis et autres engins nautiques bruyants à proximité des réserves
- La mer appartient à tout le monde, il faut apprendre à la partager.



Analyse de la fréquentation et de la sensibilité des sites de plongée



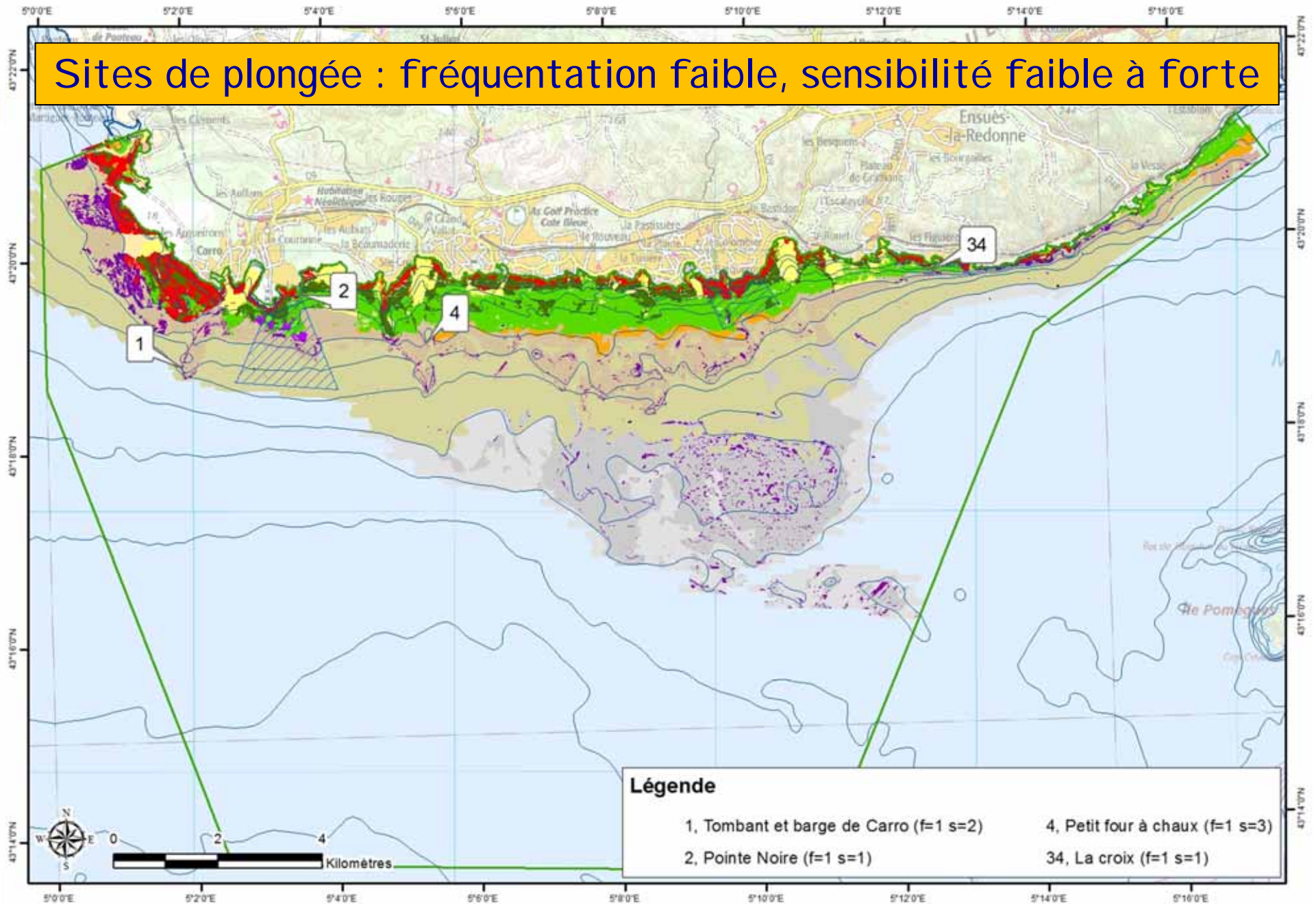
Présentation des principaux sites de plongée de la Côte Bleue



Légende

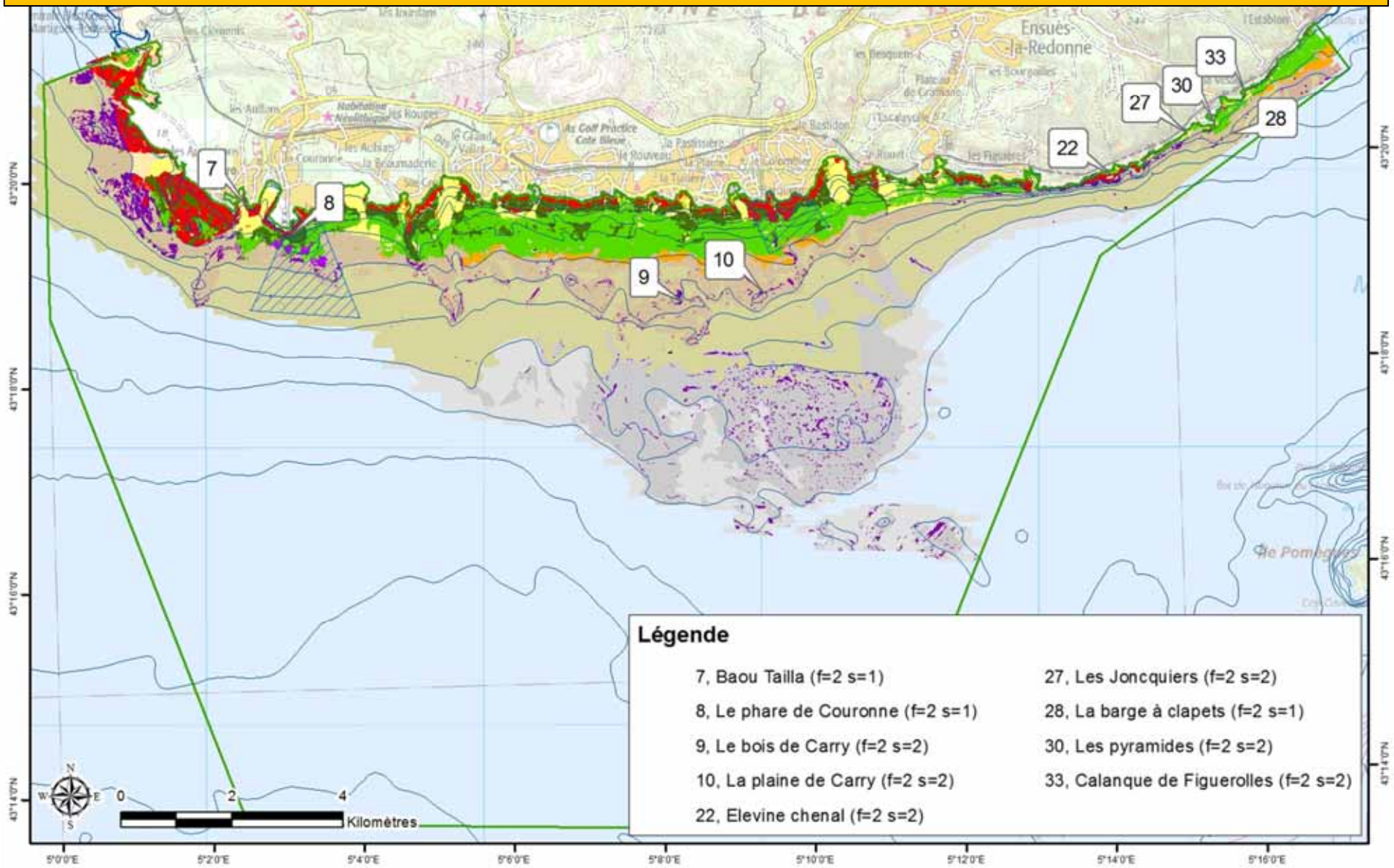
- | | | | | | |
|------------------------------|-------------------------|------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| 1, Tombant et barge de Carro | 7, Baou Tailla | 13, Le tombant de Méjean | 19, La Pierre de salon | 25, La pierre du figuier | 31, Le Mosquillon |
| 2, Pointe Noire | 8, Le phare de Couronne | 14, Le tombant de la tête de chien | 20, Elevine ouest | 26, Le Moulon | 32, Grotte de la Vesse |
| 3, L'Aragnon | 9, Le bois de Carry | 15, La pomme de pin | 21, Elevine tombant | 27, Les Joncquiers | 33, Calanque de Figuerolles |
| 4, Petit four à chaux | 10, La plaine de Carry | 16, Les yeux de chat | 22, Elevine chenal | 28, La barge à clapets | 34, La croix |
| 5, Grand four à chaux | 11, Le sécan | 17, Le pain de sucre | 23, Le tombant du Haricot | 29, Grotte du chinois | |
| 6, Les jardins de Sausset | 12, Le grand Mornas | 18, Frapau | 24, Beaume Rousse | 30, Les pyramides | |

Sites de plongée : fréquentation faible, sensibilité faible à forte



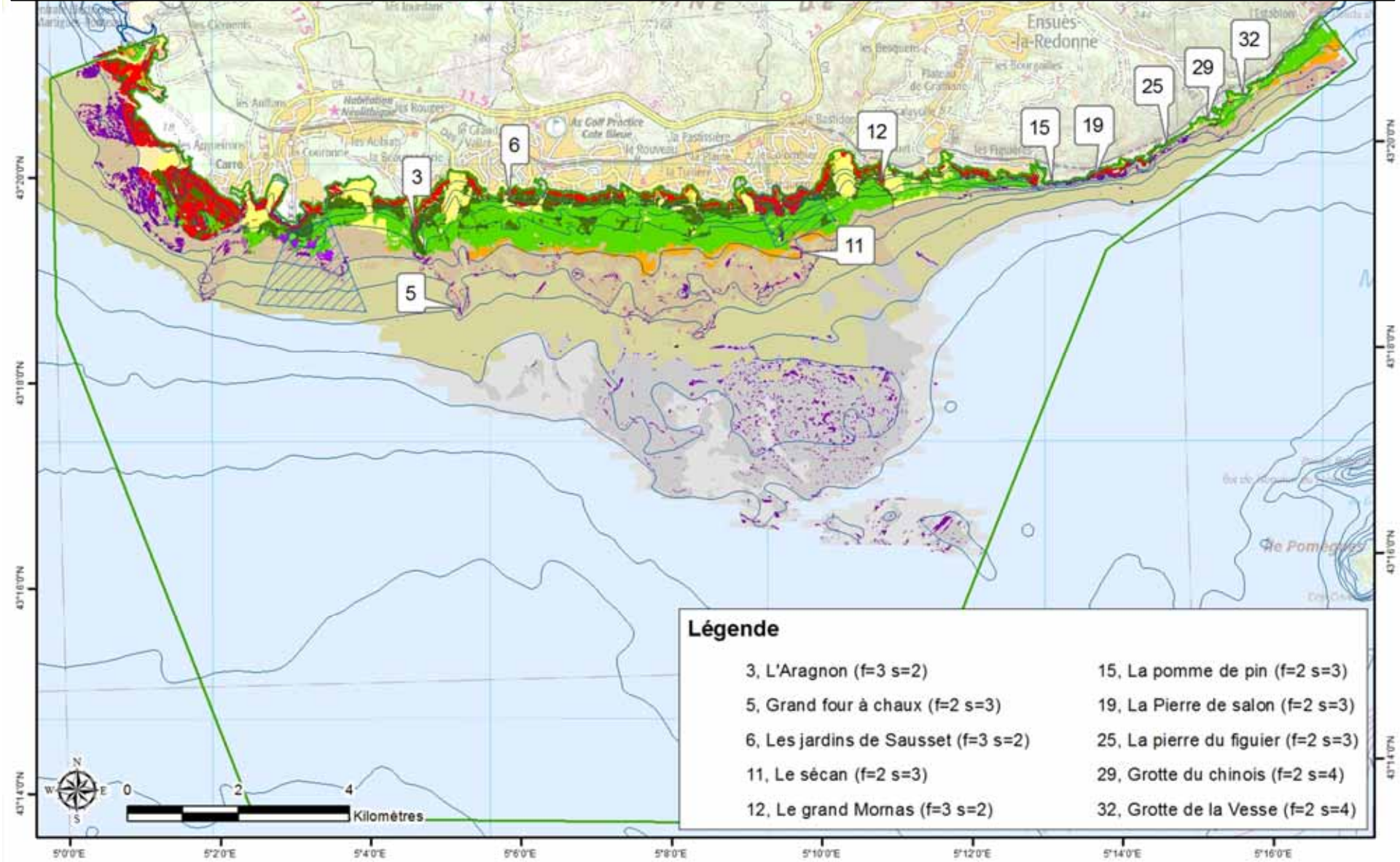


Sites de plongée : fréquentation moyenne, sensibilité faible à moyen

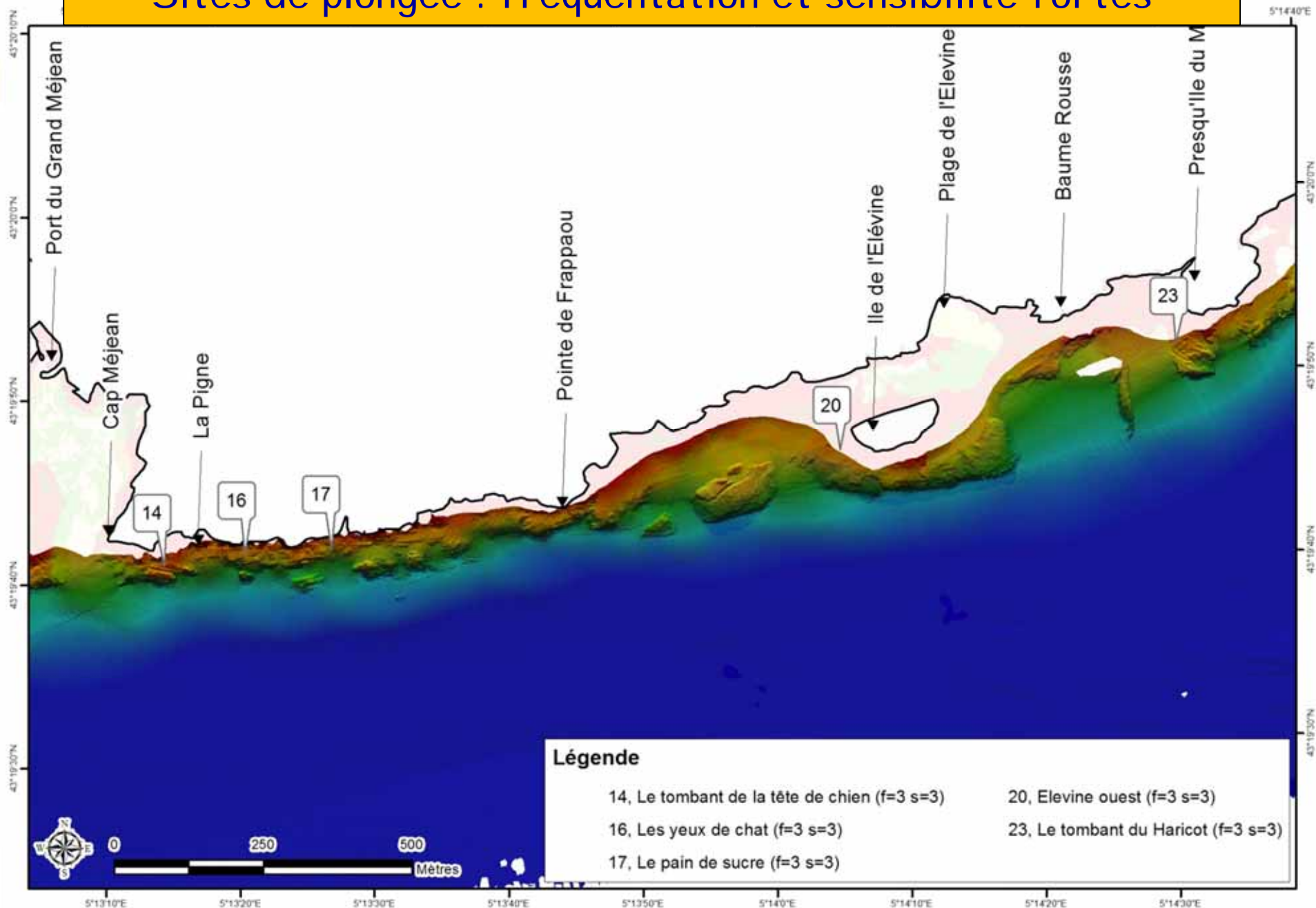




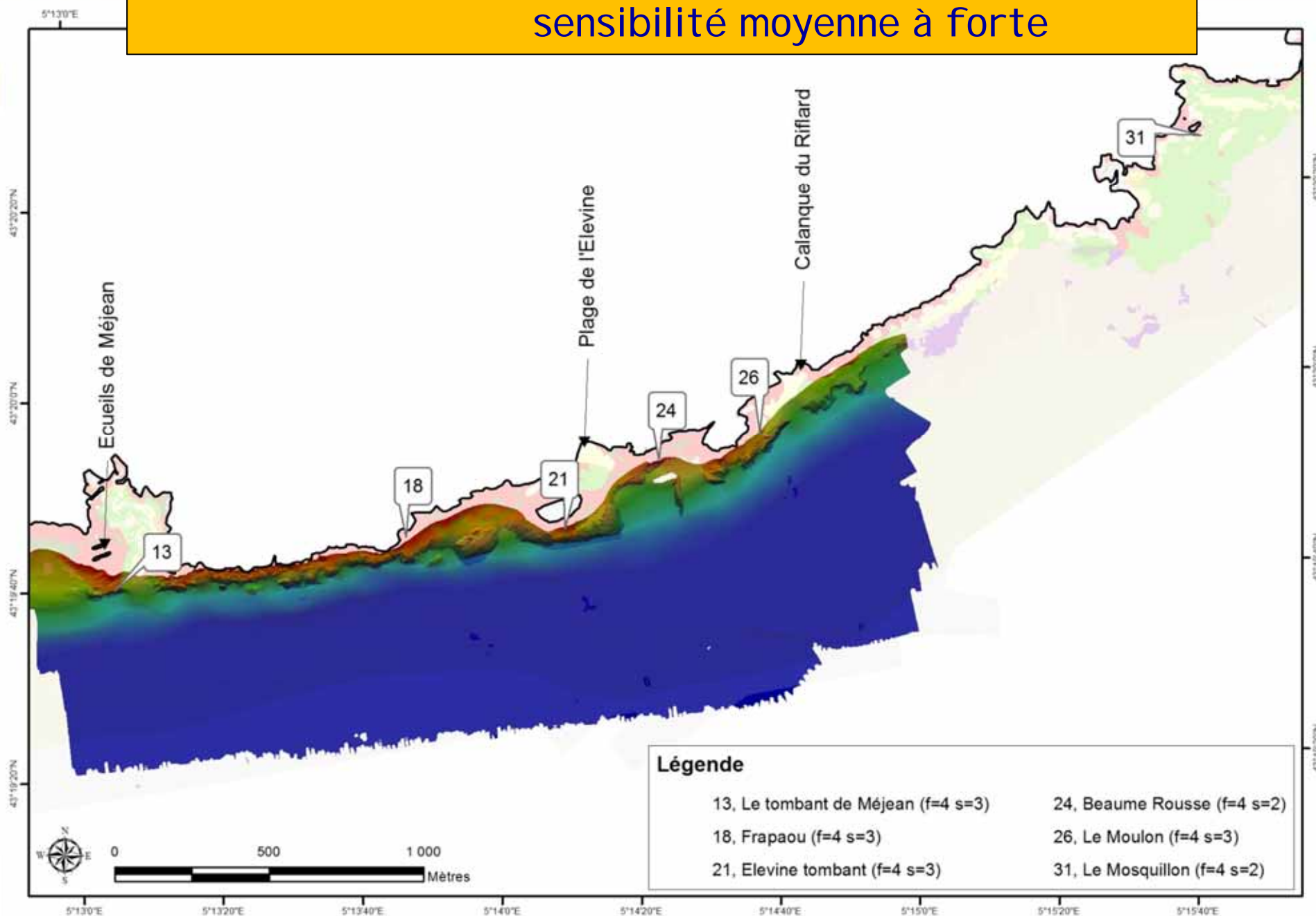
Sites de plongée : fréquentation et sensibilité moyennes à fortes



Sites de plongée : fréquentation et sensibilité fortes



Sites de plongée : fréquentation très forte
sensibilité moyenne à forte





Elaboration des propositions de gestion





Mesures de gestion à proposer dans le DOCOB pour la phase d'animation

Les mesures de gestion pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont à détailler et à valider lors de cette réunion :

Mesures de gestion concertées	Avis majoritaire des fiches d'objectifs
Mise en place de systèmes de mouillages organisés sur certains sites de plongée très fréquentés et vulnérables (ancrage sur corps morts ou sur anneaux scellés ou amarrage sur bouées de surface)	Oui (80%)
Mise en place d'une formation environnement complémentaire pour les moniteurs de plongée (en partenariat avec le Parc Marin, les organismes fédéraux,...)	Oui (80%)
Elaboration d'un document sur les sites de plongée de la Côte Bleue (présentation des principaux sites, toponymie, illustrations photo, éléments de vulnérabilité, recommandations pour la conservation de chaque site,...)	Oui (60%)
Récupération des engins perdus et des macrodéchets (réalisé par le Parc Marin dans le cadre de financements N2000 spécifiques)	Oui (80%)



Elaboration d'une charte de plongée sur le site Côte Bleue Marine

La charte de plongée définira des engagements pour des pratiques respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Une première partie rappellera si besoin les principes généraux, les codes de bonnes pratiques communs aux chartes déjà existantes.

Propositions d'éléments spécifiques pour une charte Côte Bleue	Avis majoritaire des fiches d'objectifs
Gérer et organiser la fréquentation de plongeurs sur un même site	Oui (40%) non (40%)
Rotation des sites pour mieux répartir les capacités de charge du milieu	Oui (40%) peut-être (40%)
Veille écologique par les plongeurs (informations sur pollutions marines, espèces nouvelles ou invasives : Caulerpe)	Oui (100%)
Collaboration scientifique avec le Parc (évolution des habitats et espèces)	Oui (80%)
Signalisation des engins perdus et des macrodéchets	Oui (80%)
Définir des catégories de sites à fréquenter selon les niveaux des plongeurs (a: baptêmes et écolage ; b: niveau 1 et 2 ; c : expert ...)	Non soumis
Utiliser des lignes de palier sur les sites profonds (>40m) et sensibles (coralligène) pour éviter de mouiller (ex : site du grand four à Chaux)	Non soumis



Merci de votre attention.....



Plongeurs, pêcheurs, plaisanciers, construisons ensemble
notre Côte Bleue Marine de demain.....

